

**DELIBERATION N° 18/397 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
REJETANT LA MOTION RELATIVE A LA DEMANDE DE RENVOI DU RAPPORT
N° 350 CONCERNANT LA DECLINAISON DU PLAN D'ACTION SUR LES
DECHETS**

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt six octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU la motion déposée par le groupe « Per l'Avvene »,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 65,

APRES avis de la Commission Permanente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à la majorité (15 voix POUR : les membres du groupe « Per l'Avvene » et 5 membres du groupe « La Corse dans la République » ; 1 NON PARTICIPATION : M. Pierre GHIONGA du groupe « La Corse dans la République » ; 47 voix CONTRE : les membres des groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera » et « Andà per dumane »),

ARTICLE PREMIER :

REJETTE la motion dont la teneur suit :

« **Considérant** l'article 65 du Règlement intérieur adopté par l'Assemblée de Corse le 16 janvier 2018 (délibération n° 18/006 AC) en vertu duquel cette motion de renvoi en commission est déposée,

Considérant que cet article prévoit les modalités de dépôt des « motions de renvoi en commission, mises aux voix avant la question principale inscrite à l'ordre du jour »,

Considérant que le rapport n° 350 portant sur la déclinaison du plan déchets pour la période 2018-2021 nous a été transmis 36 heures seulement avant la commission du développement chargée de l'instruire,

Considérant qu'il s'agit d'un rapport structurant pour la gestion des déchets en Corse qui comporte bon nombre d'approximations et d'incertitudes quant à sa mise en œuvre,

Considérant qu'alors que sont régulièrement mis en évidence les principes de méthode, de coconstruction et de conventionnement avec les principaux acteurs (CDC, Etat, Syvadec et Communautés des communes et d'Agglomération), les retours des EPCI sur le projet de conventionnement qui leur a été envoyé le 8 octobre 2018 et discuté le 11 octobre à Corte n'ont pas été intégrés dans la convention finale présentée en annexe du rapport n° 350 et que la contribution que le SYVADEC a transmise au Conseil Exécutif le 18 octobre dernier n'a pas été prise en compte,

Considérant que ce rapport n'est pas amendable en l'état sans procéder à une réécriture intégrale,

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

DECIDE de renvoyer le rapport n° 350 relatif au plan déchets à une commission conjointe réunissant les membres de la Commission du

Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité afin de procéder à une réécriture du rapport pour une inscription à l'ordre du jour de la session de fin novembre 2018. »

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 26 octobre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Jean-Guy TALAMONI'. The signature is fluid and somewhat abstract, with a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.

Accusé de réception

Objet	DECLINAISON DU PLAN D' ACTIONS SUR LES DECHETS
Identifiant acte	02A-200076958-20181026-024398-DE
Identifiant interne	024398
Date de réception par la préfecture	9 novembre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	26 octobre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	9.4

[Fermer](#)